



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 131001

### Texte de la question

Mme Martine Martinel attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la profession de sage-femme qui souffre d'un réel manque de reconnaissance de la part de l'État. Il est, en effet, aujourd'hui, de plus en plus demandé aux sages-femmes de prendre en charge les grossesses pathologiques à domicile, le retour précoce et le suivi du post-partum à domicile, le suivi gynécologique de prévention, la prise en charge de la contraception. Toutes ces compétences mises en place par le Gouvernement se font sans aucune amélioration de leur formation initiale et de leur statut. Les sages-femmes devraient voir leur salaire revalorisé dans le privé comme dans le public et voir leur statut évoluer, notamment pour les sages-femmes fonctionnaires, dans la mesure où la fonction publique ne reconnaît pas le caractère médical des sages-femmes fonctionnaires. C'est pourquoi elle lui demande s'il entend donner suite aux demandes légitimes de cette profession.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Martinel](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 131001

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 mars 2012, page 2403

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)